

## Précisions sur le statut de PME européenne

Dijon, 2 décembre 2019

**CROSSJECT (ISIN: FR0011716265; Mnémo: ALCJ), « specialty pharma » qui développe un portefeuille de médicaments combinés innovants dédiés aux situations d'urgence,** apporte des précisions sur le statut de PME européenne, suite à sa dernière publication annonçant la convocation des actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire le 30 décembre prochain.

Crossject, en tant que specialty pharma, est en relation permanente avec différents organismes, notamment européens, en matière de dépôts de brevets, de consultation d'agences réglementaires, ou encore de financements publics.

A ce titre, la société se conforme notamment au règlement UE 651/2014 de la Commission Européenne du 17 juin 2014 qui détaille les critères à respecter par une PME européenne pour bénéficier des aides européennes. En tant que PME européenne, Crossject se doit de respecter des critères en ce qui concerne notamment la structure de son capital et son niveau de fonds propres.

Concernant la structure du capital, une PME européenne ne doit pas être détenue à plus de 25% par une autre société à l'exception, en autres, des sociétés de capital-risque (ou investisseurs institutionnels, business angels, centres de recherche ...). A date, Crossject respecte ce critère. Le premier actionnaire, Gemmes Venture, est un investisseur en capital-risque et détient 29% du capital. A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient seul plus de 5% du capital.

Concernant le capital social, les pertes cumulées d'une PME européenne, augmentées des réserves, ne doivent pas être supérieures à la moitié du capital social souscrit, primes d'émissions incluses. L'Assemblée Générale du 30 décembre prochain s'inscrit dans la volonté de Crossject de respecter ce critère, après réduction de capital.

Le respect de ces deux critères concernant l'actionnariat et le capital social permettra à Crossject de poursuivre la constitution et le dépôt de nouveaux dossiers d'aides publiques dans les mois à venir.



Patrick Alexandre, Président du Directoire de Crossject déclare : « *Au nom de Crossject, je renouvelle tous mes remerciements à nos actionnaires pour le soutien et l'intérêt qu'ils témoignent à notre projet.* ».

## Contacts:

**Crossject**  
Patrick Alexandre  
[info@crossject.com](mailto:info@crossject.com)

**Relations investisseurs**  
**CIC Market Solutions**  
Catherine Couanau +33 (0)1 53 48 81 97  
[catherine.couanau@cic.fr](mailto:catherine.couanau@cic.fr)

**Relations presse**  
**Buzz & Compagnie**  
Mélanie Voisard +33 (0)3 80 43 54 89  
[melanie.voisard@buzzetcompagnie.com](mailto:melanie.voisard@buzzetcompagnie.com)  
Christelle Distinguin +33 (0)3 80 43 54 89  
[christelle.distinguin@buzzetcompagnie.com](mailto:christelle.distinguin@buzzetcompagnie.com)

## A propos de CROSSJECT • [www.crossject.com](http://www.crossject.com)

Crossject (Code ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ ; LEI :969500W1VTFNL2D85A65) développe et commercialisera prochainement un portefeuille de médicaments dédiés aux situations d'urgence : épilepsie, overdose, choc allergique, migraine sévère, crise d'asthmes... Grâce à son système breveté d'auto-injection sans aiguille, Crossject ambitionne de devenir le leader mondial des médicaments d'urgence auto-administrés. La société est cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis 2014, et bénéficie de financements par Bpifrance notamment.